



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/154  
S/19511

16 février 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 42, 72, 130 et 137 de la liste  
préliminaire\*

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE  
ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 16 février 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du  
Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et suite à ma lettre du 12 février 1988 (A/43/139-S/19501), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration publiée le 13 février 1988 par le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam sur la situation le long de la frontière entre le Laos et la Thaïlande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent par intérim,

(signé) NGUYEN BINH THANH

\* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration publiée le 13 février 1988 par le Gouvernement de  
la République socialiste du Viet Nam

Afin de mettre rapidement un terme au conflit sanglant et à la situation tendue dans la zone de Nabonoi, district de Botene, à la frontière entre le Laos et la Thaïlande, M. Kaysone Phomvihane, Président du Conseil des ministres de la République démocratique populaire lao, a adressé, le 11 février 1988, à M. Prem Tinsulanonda, Premier Ministre thaïlandais, une lettre proposant que les deux parties fassent se rencontrer leur délégation militaire pour négocier la fin du conflit, séparer les forces armées des deux pays, créer une commission mixte chargée de superviser le cessez-le-feu et de disjoindre les forces armées, proposant aussi qu'elles envoient une équipe technique mixte pour enquêter sur place et trouver un moyen de régler la question de la frontière dans cette zone, et qu'elles prient le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de faciliter la tenue de négociations.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam accueille chaleureusement et souscrit sans réserve aux propositions susmentionnées du Président Kaysone Phomvihane, les considérant comme constructives, pratiques, et manifestant éminemment le désir de paix et la bonne volonté du Gouvernement de la République démocratique populaire lao à l'effet d'un règlement durable des différends entre les deux pays par la voie de négociations pacifiques. Venant s'ajouter à une série de propositions antérieures, cette nouvelle proposition témoigne d'un sens élevé des responsabilités de la part de la République démocratique populaire lao et de son souci du maintien des relations traditionnelles d'amitié et de la préservation des intérêts légitimes des peuples des deux pays, conformément aux principes des deux déclarations communes du Laos et de la Thaïlande de 1979.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam se félicite de la réponse donnée par le Premier Ministre thaïlandais aux propositions du Président Kaysone Phomvihane. Il est persuadé que les efforts et la bonne volonté des deux parties permettront de mettre rapidement un terme au conflit dans la zone de Nabonoi et d'améliorer les relations entre le Laos et la Thaïlande, conformément aux intérêts des deux peuples comme des autres peuples de la région, et qu'ils contribueront à la paix en Asie du Sud-Est et dans le monde.

-----